Réf. Farde e-Assemblées : 2710150

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Contrat de Sécurité et de Prévention 2026.- Asbl BRAVVO.- Subside : 1.300.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

En application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit";

Vu les crédits prévus à l'article 30042/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 1.300.000,00 EUR à l'article 30042/33202 du budget ordinaire 2026 à l'attention de l'asbl BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit, après réattribution du montant octroyé à l'asbl Transit selon la liste des transferts.

Annexes :